



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

AUTORISANT L'OCCUPATION
DE LA PLACE CHARLES DE GAULLE
DIMANCHE 17 AVRIL 2011

(RASSEMBLEMENT LES VIEUX VOLANTS DU PAYS ROYANNAIS)

EH/BD
APM 11/0203

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'association « LES VIEUX VOLANTS DU PAYS ROYANNAIS » représentée par Monsieur Jean-Marie LEBOUTET, demeurant 8 rue des Châtaigniers - 17200 ROYAN, en date du 10 janvier 2011,

Considérant qu'il importe de permettre le bon déroulement de la sortie des véhicules des Vieux Volants du Pays Royannais, dimanche 17 avril 2011,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La place Charles de Gaulle sera occupée par les véhicules de l'association « LES VIEUX VOLANTS DU PAYS ROYANNAIS » pour un rassemblement ainsi que pour la pause « casse-croûte », dimanche 17 avril 2011 de 08h30 à 10h00.

ARTICLE 2: Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 16 février 2011

Fait à ROYAN, le 11 février 2011
Le Député-Maire,
Didier QUENTIN